

Je déclare donc au gouvernement qu'il ne réussira pas en adoptant une politique fiscale uniforme et rigide. Il devrait introduire un certain degré de souplesse en ce qui a trait au crédit. En disant cela, je pense aux provinces de l'Atlantique. Je pense aussi que les entreprises en général ne devraient pas toutes être traitées de la même façon; la diversité s'impose; une entreprise devrait peut-être être encouragée maintenant, tandis qu'une autre ne devrait peut-être pas l'être dans la même mesure.

Voilà le message que j'ai essayé de transmettre. A mon avis, ces propos méritent l'attention du gouvernement. J'exhorte vivement le gouvernement à prendre connaissance des instances présentées.

● (4.40 p.m.)

[Français]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, nous sommes en face d'un amendement très sérieux relativement aux restrictions de crédit imposées aux constructeurs, de même qu'aux acheteurs d'habitations familiales.

En 1965, au cours de la campagne électorale, je mettais en garde les gens du Québec, comme les Canadiens en général, contre le fait que le gouvernement nous imposerait des restrictions de crédit, une fois la campagne terminée.

Or, depuis le 8 novembre 1965, nous avons tout d'abord assisté à des restrictions sur le crédit de la part des États-Unis, demandant aux investisseurs américains d'arrêter, de diminuer leurs investissements. Depuis quelques mois, le ministre des Finances nous dit que les divers départements de son ministère sont obligés, pour un certain temps, de se soumettre à des restrictions de crédit dans bien des domaines, et plus particulièrement dans celui de la construction d'habitations domiciliaires.

Il y a une forte tendance à diminuer la construction des habitations par des mesures aussi draconiennes et extravagantes que celles qui sont préconisées actuellement par le gouvernement.

Entre 1964 et 1965, il y a eu une amélioration sensible dans le domaine de la construction. Cette amélioration, cependant, n'a pas du tout satisfait à la demande constante d'habitations domiciliaires dans notre pays.

Bien que la demande ait été plus forte que les possibilités financières le permettaient à ce moment-là, voici qu'en 1966, on exige qu'il y ait une diminution dans la construction.

Monsieur l'Orateur, je ne partage pas du tout l'avis exprimé tout à l'heure par l'honorable député de Sainte-Anne (M. Loiselle), qui disait que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'imposait pas de restric-

tions sur le crédit et ne diminuait pas les possibilités de construire.

Or, je crois ici faire appel à des gens qui s'y connaissent mieux que le député de Sainte-Anne en fait de construction domiciliaire au Canada, et plus spécialement dans la région d'Ottawa-Hull.

J'ai en main copie d'une lettre envoyée le 26 avril 1966 au très honorable premier ministre (M. Pearson) et aux chefs des divers partis politiques de la Chambre par M. John Hilson, président du *Building and Construction Trade Council of Hull-Ottawa and District*. Voici ce que M. Hilson écrit au premier ministre du Canada, au nom des constructeurs de la région:

[Traduction]

Monsieur,

Face au chômage le plus grave que les métiers de la construction à Ottawa aient connu depuis nombre d'années, je vous demande, au nom de l'*Ottawa Building Trades Council*, de prendre toutes les mesures possibles en vue d'instaurer un programme de planification de l'emploi à la place du chômage planifié que nous connaissons présentement.

À la fin de mars, nous avons demandé au gouvernement de ne pas réduire son programme de construction pour la région d'Ottawa. Le gouvernement avait alors annoncé qu'il réduisait d'un tiers les crédits destinés à la construction dans notre région pour l'année en cours. La réduction prévue pour la région d'Ottawa était une fois et demie plus grande que pour tout le reste de l'Ontario.

Nous nous sommes grandement préoccupés du fait que, sur un total d'environ 8,000 travailleurs de la construction dans la région d'Ottawa, quelque 1,700 étaient sans travail, ce qui représentait un indice de chômage dépassant 20 p. 100. Quant à la perspective d'une amélioration saisonnière, nous avons été très déçus du fait que la valeur des permis de construction accordés était tombée de 25 millions de dollars, pour le premier trimestre de l'année dernière, à 10,5 millions, pour le premier trimestre de cette année.

Dans une lettre qu'il nous avait adressée, l'honorable G. J. McIlraith attachait peu d'importance à notre inquiétude et prédisait une «relance générale au printemps». Au contraire, la situation de l'emploi n'a cessé d'empirer avec l'achèvement des constructions en cours que ne remplace aucun projet prévoyant de nouveaux emplois pour les ouvriers mis à pied.

L'honorable G. J. McIlraith a évoqué l'excellente situation de l'emploi qui avait existé au cours de l'hiver dernier et il semble que son optimisme soit fondé sur les réalisations passées au lieu de l'appréciation des réalités de l'heure et des perspectives d'avenir.

Un de nos syndicats affiliés qui s'occupe de 90 p. 100 de l'acier de construction employé dans la région, rapporte que plus de 30 p. 100 de ses membres sont incapables de trouver de l'emploi dans la région d'Ottawa. Si les structures d'acier ne sont pas montées maintenant, les occasions d'emploi pour les autres métiers vont se détériorer davantage dans l'avenir immédiat. D'autres syndicats du bâtiment rapportent un chômage élevé et accru. Les chiffres relatifs au chômage parmi nos syndicats affiliés s'élèvent jusqu'à 40 p. 100 des effectifs et indiquent que les travailleurs quittent la région en raison de ses maigres perspectives d'emploi.

[L'hon. M. Flemming.]